

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-307

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 18 octobre 2017 portant délégation de signature au profit du Directeur Général des Services,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'animation "Argouges fait sa rentrée" qui se déroulera rue de Beauvais, le **dimanche 15 septembre 2019**, il s'avère nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules sur le parking du Pôle santé Argouges,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues seront interdits du **samedi 14 septembre 14 heures jusqu'au dimanche 15 septembre 2019 18 heures** :

- *Rue de Beauvais, sur le parking du Pôle santé Argouges (côté rue et City stade) et sur le parking du City stade*

Article 2 – La pré signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services techniques municipaux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale de Bayeux et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq août deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Didier COENE
Directeur Général des Services

